

Interception des véhicules sans motif
**L'APPQ favorable à la décision de Québec
de porter en appel la décision du juge Michel Yergeau**

Sainte-Julie, le 25 novembre 2022 — À l'instar de la Sûreté du Québec et de l'Association des directeurs de police, l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec (APPQ) accueille favorablement la décision du gouvernement du Québec de porter en appel la décision du juge Yergeau, de la Cour supérieure, invalidant l'article 636 du Code de la sécurité routière, qui permet aux policiers d'intercepter des véhicules sans motif.

La décision du juge Yergeau dans ce dossier priverait les policiers d'outils importants pour assurer la sécurité routière et lutter contre la criminalité. Le ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, a confirmé ce matin que l'article 636 doit être préservé.

« L'utilité de l'article 636 du Code de la sécurité routière comme outil visant à remplir adéquatement la mission des policières et policiers est sous-estimée par le tribunal », estime monsieur Jacques Painchaud, nouveau président de l'APPQ.

« Sans pour autant nier l'existence du phénomène de profilage racial, on est loin du « fléau » décrit par le ministre Christopher Skeete, lors de la conférence de presse d'aujourd'hui sur le sujet. Une telle affirmation exagérée à l'égard du milieu policier peut avoir pour effet d'augmenter ce qui peut être qualifié de "désaffection des patrouilleurs qui ne cherchent qu'à remplir au mieux les devoirs de leur charge", pour reprendre les propos du juge Yergeau », ajoute-t-il.



Jacques Painchaud, lors du colloque CRDP 2022 portant sur les enjeux sur la formation en intervention policière au Québec.

L'APPQ est toutefois favorable à la diffusion d'une formation continue chez les policiers portant spécifiquement sur le sujet. « D'ailleurs, il est erroné de prétendre que la négociation du contrat de travail empêche ou retarde l'implantation de cette formation. En fait, la Sûreté du Québec est déficitaire en matière de formation de ses policiers dans ce domaine, comme dans bien d'autres », termine monsieur Painchaud.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) est le plus important syndicat policier au Québec avec ses 5 700 membres. L'APPQ a comme mission de promouvoir le bien-être général de ses membres et de voir leurs intérêts économiques, sociaux, moraux et intellectuels, en conformité avec la Loi des syndicats professionnels. Les valeurs de l'Association sont l'union, la solidarité, le dynamisme, la force et le respect. La devise de l'APPQ est « S'unir pour progresser ». L'APPQ a grandi et prospéré à travers des luttes pour la reconnaissance de ses droits et devenir ce qu'elle est aujourd'hui, une association occupant une place importante dans le syndicalisme policier québécois, et même canadien.

- 30 -

Source :
Jacques Painchaud, président
APPQ

Pour information :
Annik Bousquet
BEAUDOIN relations publiques
Cell : 819 699-9347 | annik@beaudoinrp.com